

Demande de permis : branchements aux égouts et à l'aqueduc

Procédure pour présenter une demande de permis

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents requis avec ce formulaire dûment rempli, signé et daté et déposer votre demande au Service de l'urbanisme et du développement durable. Votre demande doit contenir le maximum d'information et être en conformité avec nos règlements municipaux. L'officier affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre dossier.

Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non-conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation d'effectuer les travaux.

Information générale

Nom du (des) requérant(s) : _____

Êtes-vous propriétaire? Oui Non Si non, procuration? Oui Non

Adresse postale : _____

Tél. (maison) : _____ Tél. (cellulaire) : _____ Tél. (autre) : _____

Adresse courriel : _____

Lieu des travaux, si autre que l'adresse postale : _____

Numéro de lot : _____ au cadastre du Québec

Usage : Résidentiel Commercial Industriel Public Agricole

Responsables des travaux

Nom de l'entrepreneur en excavation : _____

Adresse postale : _____

Numéro de R.B.Q. : _____ Tél. (bureau) : _____ Tél. (cellulaire): _____

Adresse courriel : _____

Nom de l'entrepreneur en plomberie : _____

Adresse postale : _____

Numéro de R.B.Q. : _____ Tél. (bureau) : _____ Tél. (cellulaire): _____

Adresse courriel : _____

Description des travaux

Coût estimé des travaux : _____ \$

Date de début des travaux : _____ Date de fin des travaux : _____

1) Branchement à l'aqueduc :

Tuyau : cuivre rouge type « K » ANSI/AWWA C800 Q-Line (Kitec) AWWA C-903

Longueur : _____ Diamètre : _____ Pente : _____

Manchon de raccordement : _____ Vanne de réduction de pression

NOTE IMPORTANTE AU RÉSIDENT : Avant de remblayer les conduites, veuillez aviser le service des travaux publics 48h à l'avance pour inspection (819-827-1160)

Inspection faite le : par :

2) Branchement à l'égout domestique :

Tuyau : PVC type 1 classe DR-28 Normes : NQ 3624-130

NQ 3624-135

Longueur : _____ Diamètre : _____ Pente : _____

Manchon de raccordement : _____ Rejets max. (débits) : _____

Mode d'évacuation : Par gravité Séparateur : Huile (capacité _____)

Par puits de pompage Graisse (capacité _____)

Clapet anti-retour Autre _____

Obligation, regards oui non

NOTE IMPORTANTE AU RÉSIDENT : Avant de remblayer les conduites, veuillez aviser le service des travaux publics 48h à l'avance pour inspection (819-827-1160)

Inspection faite le : par :

3) Branchement à l'égout pluvial :

Tuyau : PVC type 1 classe DR-28 Normes : NQ 3624-130

NQ 3624-135

Longueur : _____ Diamètre : _____ Pente : _____

Manchon de raccordement : _____ Rejets max. (débits) : _____

Mode d'évacuation : Gravité
 Puits de pompage

Nature des eaux : Eaux du toit
 Eaux de terrain (superficie drainée _____m²)
 Eaux du drain souterrain de fondation
 Autres _____

NOTE IMPORTANTE AU RÉSIDENT : Avant de remblayer les conduites, veuillez aviser le service des travaux publics 48h à l'avance pour inspection (819-827-1160)

Inspection faite le : par :

4) Profondeur par rapport au niveau du centre de la rue :

Raccord à l'égout domestique : _____ Plancher le plus bas du bâtiment : _____
Raccord à l'égout pluvial : _____ Drain du bâtiment : _____
Raccord à l'aqueduc : _____ Sortie égout/bâtiment : _____
Plancher du rez-de-chaussée : _____ Sortie aqueduc/bâtiment : _____

Documents à remettre avec le présent formulaire

- Plan de localisation à l'échelle démontrant :
 - l'emplacement des bâtiments, du puits, du système septique et du stationnement
 - le tracé des conduites
 - les longueurs des tuyaux et de leur sections lorsqu'il y a changement de direction (indiquer l'angle maximal des joints).
 - le niveau des conduites à chaque modification d'orientation
 - le mode d'évacuation des eaux pluviales et souterraines
- Une coupe à l'échelle démontrant :
 - le tracé des conduites
 - la longueur des conduites et de leurs sections, le cas échéant
 - le niveau du plancher le plus bas du bâtiment par rapport au niveau du centre de la rue
 - le niveau du rez-de-chaussée par rapport au niveau du centre de la rue
 - le niveau des conduites à la ligne de propriété par rapport au niveau du centre de la rue
 - le niveau de la sortie du bâtiment par rapport au niveau du centre de la rue.
 - les détails des matériaux utilisés sous et au-dessus des tuyaux (épaisseur, type de matériau).
 - le type de tuyau utilisé (type, diamètre)
- Lettre d'un ingénieur de sol (travaux localisés en zone de mouvement de masse)
- Un plan à l'échelle du système de plomberie (bâtiments publics, commerciaux et industriels).

Obligations du propriétaire

Conformément au règlement 930-15 sur les branchements privés à l'aqueduc et à l'égout de la Municipalité de Chelsea, le propriétaire doit contacter le service des travaux publics 48h à l'avance pour inspection (819-827-1160).

Des tests d'étanchéité et de vérification de raccordement doit être faite par une entreprise spécialisée apte à les effectuer en conformité avec la norme BNQ 1809-300 R2007. Le rapport des tests doit être remis à l'inspecteur.

Lorsque la plomberie intérieure sera branchée au réseau municipal, le propriétaire a l'obligation :

- de vidanger l'installation septique et d'en disposer conformément au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)
- d'obturer les puits conformément au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2). Un permis est requis.

Validité du permis

Le permis est valide pour une période de douze (12) mois suivant son émission.

Tout permis devient caduc si les règlements municipaux ou les déclarations faites dans la demande de permis de préparation de site ne sont pas respectés.

Le permis peut être renouvelé s'il n'est pas déjà échu. Les frais de renouvellement sont établis à 50% du coût initial du permis*.

Déclaration et signature

Je déclare que les renseignements fournis sont exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements municipaux et provinciaux s'y rapportant. La délivrance d'un permis, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par l'officier municipal sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions d'un permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signature : _____ **Date :** _____

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de branchement AVANT d'avoir obtenu le permis requis à cet effet.

Important : Avant tout remblais des tuyaux d'égout et d'aqueduc à la limite de propriété, le propriétaire ou l'entrepreneur doit aviser les travaux publics (819-827-1160), 48 heures à l'avance, pour permettre aux autorités municipales de procéder à l'inspection au raccord du ou des tuyaux au(x) réseau(x).